

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUUVRE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040401-DE



**Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire**

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-01 COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 10 voix pour,

- Adopte le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, identique en tous points au compte administratif de la commune.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024  
Pour extrait conforme  
Moyeuivre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUUVRE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040402-DE



Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur Fabrice STIBLING, adjoint en charge des finances, présente le compte administratif de la commune ainsi que la note d'information annexée à la présente délibération.

Après la présentation, Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 9 voix pour,

- vote le compte administratif 2023 qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 276 894,31 €
Recettes de fonctionnement	: 686 856,02 €
Excédent de fonctionnement	: 409 961,71 €

Dépenses d'investissement	: 40 904,35 €
Recettes d'investissement	: 77 151,12 €
Excédent d'investissement	: 36 246,77 €

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024  
Pour extrait conforme  
Moyeuivre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING



Mairie de

**BUDGET PRIMITIF 2024****Note d'information****1) Contexte**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle  
Arrondissement de Thionville  
Préfecture de la Moselle

Population (chiffre Insee 2024) : 455

Evolution de la population (source Insee) :

2009	2014	2020
509	470	448

**2) Définition du budget**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile.

**a) Sections**

Le budget comprend deux sections :

- Fonctionnement,
- Investissement.

La section de fonctionnement (F) regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

- Dépenses : personnel, alimentation, assurances, consommation d'eau, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction...
- Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat...

La section d'investissement (I) regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

- Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un colombarium, gros travaux de voirie, achat d'un terrain, réalisation d'un terrain de sport...
- Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, récupération de la TVA...

Les deux sections ne sont pas cloisonnées, le lien se fait notamment par l'autofinancement, appelé aussi épargne.

## **b) Plan comptable**

Le plan comptable subdivise le budget en deux sections : fonctionnement et investissement et ensuite en :

- Classes,
- Chapitres,
- Articles,
- Sous articles,
- Sous sous articles.

## **c) Vote du budget**

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté au niveau du chapitre : les crédits seront alors appréciés au niveau du chapitre et pourront être utilisés dans la limite du crédit global inscrit au niveau du dit chapitre.

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté par nature. Le vote par nature est obligatoire pour une population inférieure à 3500 habitants.

Les opérations sont classées conformément au plan comptable, selon leur nature économique ou leur définition :

- Dépenses = personnel, assurances, intérêts des emprunts, eau, électricité, frais de transport...
- Recettes = cantine, location de la salle des fêtes, dotations de l'Etat, ...

## **3) Présentation générale du budget primitif (BP) 2024**

### **a) Résultats de l'exercice antérieur (2023)**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses <b>2023</b>	Recettes <b>2023</b>	Solde d'exécution ou résultat reporté <b>2022</b>	Résultat ou solde (A) <b>2023</b>
				(2)
TOTAL DU BUDGET	317 798,66	340 439,14	423 568,00	446 208,48
Investissement	40 904,35	18 070,55 (3)	59 080,57	36 246,77
Fonctionnement	276 894,31	322 368,59 (4)	364 487,43	409 961,71

Résultat positif à reporter au BP 2024 en investissement

Résultat positif à reporter au BP 2024 en fonctionnement

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses			Solde (B)
	I + II	III + IV	B1	B2
TOTAL des RAR	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
Investissement	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses à reporter au BP 2024 en investissement

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3
<b>TOTAL</b>	416 208,48	6 246,77	409 961,71
Investissement	416 208,48	6 246,77	409 961,71
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)



b) Vue d'ensemble du budget primitif 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		II
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		A
<b>VOTE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	202 861,48	196 614,71
	+	+
<b>REPORTS</b>	30 000,00	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	36 246,77
	=	=
	232 861,48	232 861,48
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		
<b>VOTE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	676 854,71	266 893,00
	+	+
<b>REPORTS</b>	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	409 961,71
	=	=
	676 854,71	676 854,71
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>909 716,19</b>

Dépenses 2023 restantes reportées au BP 2024

Résultat de l'exercice 2023 en investissement

Budget équilibré en section d'investissement = autant de dépenses que de recettes

Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement

Budget équilibré en section de fonctionnement = autant de dépenses que de recettes

Budget équilibré sur les 2 sections



#### 4) Priorités du budget primitif 2024

##### Section d'investissement

- Eclairage public : 60 195,62 €
- Coussins berlinois : 3024 €
- Cireuse pour l'entretien des sols de l'école : 1740 €
- Electrovanne pour la cuisine de la salle des fêtes : 1959,60 €

#### 5) Section de fonctionnement

##### a) Dépenses

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 497 515 € (voir page 13 du BP)

- Dont 284 915 € de charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des bâtiments...)
- Dont 131 950 € de charges de personnel et frais assimilés

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement : 179 339,71 € (opération ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat)

- Dont virement à la section d'investissement : 177 339,71 €. Autofinancement dégagé en faveur de la section d'investissement.

Détail des articles à partir de la page 33.

##### b) Recettes

Total des recettes réelles de fonctionnement : 266 648 € (voir page 14 du BP).

- Dont 130 000 € de fiscalité locale (impôts directs locaux)
- Dont 69 900 € de dotations et participations de l'Etat
- Dont 19 500 € d'impôts et taxes (CCPOM : dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation)

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 409 961,71 €.

Détail des articles à partir de la page 37.

#### 6) Section d'investissement

##### a) Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : 232 616,48 € (voir page 10 du BP)

- Dont 220 616,48 € de dépenses d'équipement
- Dont 12 000 € de dépenses financières (emprunts...)

Détail des articles à partir de la page 23.

##### b) Recettes

Total des recettes réelles d'investissement : 17 275 € (voir page 11 du BP)

- Dont 12 375 € correspondant à la cession du réseau câblé à Orne THD

Total des recettes d'ordre d'investissement : 179 339,71 €

➤ Dont virement de la section de fonctionnement (autofinancement) : 177 339,71 €

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 36 246,77 €.

Détail des articles à partir de la page 28.

## 7) Taux de contribution directe

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %

Taxe d'habitation : 15,02 %

## 8) Effectifs de la commune

Trois agents à temps non complet sont employés par la commune :

	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE
1 adjoint technique	27h/semaine	Assistance à l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ; Préparation et entretien des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ; Entretien des locaux administratifs et de l'école maternelle.
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	26,55h/semaine	Entretien de la voirie et des espaces verts ; Entretien de l'école primaire, de la salle des fêtes et des salles associatives ; Prise en charge des élèves pour la cantine scolaire.
1 attaché territorial	28h/semaine	Secrétariat de mairie : - Collaborateur du Maire - Service aux administrés - Gestion des services

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

**2024-04-04-03 AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir approuvé le compte administratif de la commune ;

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget communal ;

Constatant que le budget de la commune présente un excédent global de fonctionnement de 409 961,71 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 10 voix pour,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	45 474,28 €
Résultat antérieur reporté	364 487,43 €
Résultat à affecter	409 961,71 €

Solde d'exécution d'investissement cumulé	36 246,77 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	30 000 €
Besoin de financement	0 €

**DECISION D'AFFECTATION**

AFFECTATION EN RESERVE	0 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT	409 961,71 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour extrait conforme  
Moyeuvre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040403-DE

Berger  
Levrault

Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



**Séance ordinaire** du 4 avril 2024 à 18 heures 30

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### **2024-04-04-04 NOMENCLATURE M57 – FONGIBILITE DES CREDITS**

La commune de Moyeuivre-Petite a basculé sur la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. Elle est donc appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 10 voix pour,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de  
THONVILLE

COMMUNE

de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM20240404-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

Et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuve-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de  
THONVILLE

COMMUNE

de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040405-DE



**Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire**

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### **2024-04-04-05 BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE**

Monsieur Fabrice STIBLING, adjoint en charge des finances, présente le budget primitif de la commune ainsi que la note d'information annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Fabrice STIBLING, Adjoint en charge des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 10 voix pour,

- vote le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 676 854,71 euros

- section d'investissement : 232 861,48 euros

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuve-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING



Mairie de

**BUDGET PRIMITIF 2024****Note d'information****1) Contexte**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Communauté de Communes du Pays Orne Moselle  
Arrondissement de Thionville  
Préfecture de la Moselle

Population (chiffre Insee 2024) : 455

Evolution de la population (source Insee) :

2009	2014	2020
509	470	448

**2) Définition du budget**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité pour une année civile.

**a) Sections**

Le budget comprend deux sections :

- Fonctionnement,
- Investissement.

La section de fonctionnement (F) regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

- Dépenses : personnel, alimentation, assurances, consommation d'eau, produits d'entretien, intérêts des emprunts, entretien du patrimoine, indemnité de fonction...
- Recettes : fiscalité locale, location de bâtiments, produits des services, dotation globale de fonctionnement de l'Etat...

La section d'investissement (I) regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

- Dépenses : remboursement du capital des emprunts, construction d'un colombarium, gros travaux de voirie, achat d'un terrain, réalisation d'un terrain de sport...
- Recettes : vente d'un terrain, réalisation d'un emprunt, subvention de l'Etat, récupération de la TVA...

Les deux sections ne sont pas cloisonnées, le lien se fait notamment par l'autofinancement, appelé aussi épargne.

## **b) Plan comptable**

Le plan comptable subdivise le budget en deux sections : fonctionnement et investissement et ensuite en :

- Classes,
- Chapitres,
- Articles,
- Sous articles,
- Sous sous articles.

## **c) Vote du budget**

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté au niveau du chapitre : les crédits seront alors appréciés au niveau du chapitre et pourront être utilisés dans la limite du crédit global inscrit au niveau du dit chapitre.

Le budget primitif de Moyeuve-Petite est voté par nature. Le vote par nature est obligatoire pour une population inférieure à 3500 habitants.

Les opérations sont classées conformément au plan comptable, selon leur nature économique ou leur définition :

- Dépenses = personnel, assurances, intérêts des emprunts, eau, électricité, frais de transport...
- Recettes = cantine, location de la salle des fêtes, dotations de l'Etat, ...

## **3) Présentation générale du budget primitif (BP) 2024**

### **a) Résultats de l'exercice antérieur (2023)**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses <b>2023</b>	Recettes <b>2023</b>	Solde d'exécution ou résultat reporté <b>2022</b>	Résultat ou solde (A) <b>2023</b>	(2)
TOTAL DU BUDGET	317 798,66	340 439,14	423 568,00	A1	446 208,48
Investissement	40 904,35	18 070,55	59 080,57	A2	36 246,77
Fonctionnement	276 894,31	322 368,59	364 487,43	A3	409 961,71

Résultat positif à reporter au BP 2024 en investissement

Résultat positif à reporter au BP 2024 en fonctionnement

Dépenses à reporter au BP 2024 en investissement

RESTES A REALISER N-1							
	Dépenses			Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	30 000,00	III + IV	0,00	B1	-30 000,00	-30 000,00
Investissement	I	30 000,00	III	0,00	B2	-30 000,00	-30 000,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	416 208,48	6 246,77	409 961,71	
Investissement		6 246,77		
Fonctionnement			409 961,71	



b) Vue d'ensemble du budget primitif 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>
<b>VOTE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	202 861,48	196 614,71
	+	+
<b>REPORTS</b>	30 000,00	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	36 246,77
	=	=
	232 861,48	232 861,48
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	
<b>VOTE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	676 854,71	266 893,00
	+	+
<b>REPORTS</b>	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	409 961,71
	=	=
	676 854,71	676 854,71
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	
	909 716,19	909 716,19
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	

Dépenses 2023 restantes reportées au BP 2024

Résultat de l'exercice 2023 en investissement

Budget équilibré en section d'investissement = autant de dépenses que de recettes

Résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement

Budget équilibré en section de fonctionnement = autant de dépenses que de recettes

Budget équilibré sur les 2 sections



#### 4) Priorités du budget primitif 2024

##### Section d'investissement

- Eclairage public : 60 195,62 €
- Coussins berlinois : 3024 €
- Cireuse pour l'entretien des sols de l'école : 1740 €
- Electrovanne pour la cuisine de la salle des fêtes : 1959,60 €

#### 5) Section de fonctionnement

##### a) Dépenses

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 497 515 € (voir page 13 du BP)

- Dont 284 915 € de charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des bâtiments...)
- Dont 131 950 € de charges de personnel et frais assimilés

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement : 179 339,71 € (opération ne donnant pas lieu à l'émission d'un mandat)

- Dont virement à la section d'investissement : 177 339,71 €. Autofinancement dégagé en faveur de la section d'investissement.

Détail des articles à partir de la page 33.

##### b) Recettes

Total des recettes réelles de fonctionnement : 266 648 € (voir page 14 du BP).

- Dont 130 000 € de fiscalité locale (impôts directs locaux)
- Dont 69 900 € de dotations et participations de l'Etat
- Dont 19 500 € d'impôts et taxes (CCPOM : dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation, fonds de péréquation)

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 409 961,71 €.

Détail des articles à partir de la page 37.

#### 6) Section d'investissement

##### a) Dépenses

Total des dépenses réelles d'investissement : 232 616,48 € (voir page 10 du BP)

- Dont 220 616,48 € de dépenses d'équipement
- Dont 12 000 € de dépenses financières (emprunts...)

Détail des articles à partir de la page 23.

##### b) Recettes

Total des recettes réelles d'investissement : 17 275 € (voir page 11 du BP)

- Dont 12 375 € correspondant à la cession du réseau câblé à Orne THD

Total des recettes d'ordre d'investissement : 179 339,71 €

➤ Dont virement de la section de fonctionnement (autofinancement) : 177 339,71 €

Résultat de l'exercice 2023 reporté : 36 246,77 €.

Détail des articles à partir de la page 28.

## 7) Taux de contribution directe

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %

Taxe d'habitation : 15,02 %

## 8) Effectifs de la commune

Trois agents à temps non complet sont employés par la commune :

	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTIONS PRINCIPALES DU POSTE
1 adjoint technique	27h/semaine	Assistance à l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants ; Préparation et entretien des locaux et du matériel servant directement à ces enfants ; Entretien des locaux administratifs et de l'école maternelle.
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	26,55h/semaine	Entretien de la voirie et des espaces verts ; Entretien de l'école primaire, de la salle des fêtes et des salles associatives ; Prise en charge des élèves pour la cantine scolaire.
1 attaché territorial	28h/semaine	Secrétariat de mairie : - Collaborateur du Maire - Service aux administrés - Gestion des services

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUUVRE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-06 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur Fabrice STIBLING, Adjoint en charge des finances, présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

L'adjoint en charge des finances propose de maintenir les taux.

---

Après avoir entendu les explications de Monsieur Fabrice STIBLING, adjoint en charge des finances,

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,20 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62 %
- Taxe d'habitation : 15,02 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024  
Pour extrait conforme  
Moyeuvre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-07 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Cinq associations ont déposé une demande de subvention complète et une association a déposé une demande sans joindre le formulaire et donc considérée comme incomplète.

Vu les demandes de subvention reçues,

Considérant ces demandes comme complètes,

Et après avoir entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 10 voix pour,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- FNACA : 60 €  
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie
  
- Amicale des Donneurs de Sang : 60 €  
Moyeuve-Grande Moyeuve-Petite Rosselange
  
- AMMAC : 60 €  
Amicale des Marins, des Militaires et des Anciens Combattants
  
- UNC : 60€  
Union Nationale des Combattants

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de

La MOSELLE

ARRONDISSEMENT

de

THIONVILLE

COMMUNE

de

MOYEUVE PETITE

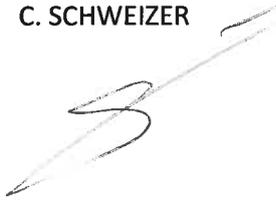
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuvre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040408-DE



Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-08 REFACTURATION DES FRAIS LIES A LA GESTION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

**Considérant** que conformément à la décision de la Municipalité, le produit de la chasse est intégralement, reversé aux propriétaires durant toute la durée du bail

**Considérant** que la gestion de la chasse entraîne des frais annuels pour la Commune (maintenance)

**Considérant** que les modifications de présentation des fichiers imposés par les trésoreries nécessitent un logiciel

Après délibération,  
Par 10 voix POUR

- **DECIDE** de refacturer, pour le restant de la durée de location, soit de 2024 et jusqu'en 2033 inclus, le coût des frais de gestion estimé annuellement à 300 €HT, via la Service de Gestion Comptable de Metz, pour le déduire du montant du produit à répartir aux propriétaires.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuve-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



**Séance ordinaire** du 4 avril 2024 à 18 heures 30

**Sous la Présidence** de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### 2024-04-04-09 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire fait part du projet de rénovation basse consommation de l'éclairage public de la commune. Il s'agit du remplacement de 76 à 79 luminaires sur toute la commune pour un coût total HT de 50 163,02 € estimé sur la base de devis.

Actuellement, l'éclairage public est éteint la nuit de 23h à 6h. Avec la rénovation de l'éclairage, l'économie d'énergie attendue serait de 53,71% si l'éclairage est réduit de 80% de 23h à 6h (d'après une étude).

Cette opération peut être éligible au Fonds Vert selon le cahier d'accompagnement 2024.

Le financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Fonds Vert : 10 % du coût total HT des travaux
- CCPOM : 50% du coût total HT des travaux diminué des aides obtenues.

Après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 10 voix pour,

- Approuve le programme de travaux de rénovation basse consommation de l'éclairage public pour un coût total HT prévisionnel de 50 163,02 € ;
- Approuve le plan de financement exposé ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040409-DE



- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 10% du montant HT des travaux au titre du Fonds Vert pour la rénovation basse consommation de l'éclairage public ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du co-financeur mentionné dans le plan de financement ;
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants;
- Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuvre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVERE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040410-DE



**Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire**

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### **2024-04-04-10 PRIME AUX LAUREATS**

Après avoir débattu de l'intérêt de maintenir l'octroi d'une prime aux lauréats ayant réussi le baccalauréat,

Le Conseil Municipal,  
Par 10 voix POUR,

- Décide d'accorder une prime aux lauréats ayant réussi le baccalauréat sur présentation d'une copie de leur diplôme;
- Décide que les lauréats pourront réclamer leur prime jusqu'à un an après la date d'obtention de leur diplôme.
- Fixe à 50 euros le montant de la prime.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024  
Pour extrait conforme  
Moyeuvre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THIONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUUVRE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040411-DE



**Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire**

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### **2024-04-04-11 REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE**

Considérant le sinistre du 25 juin 2023 et le constat du 28 juin 2023 ;

Vu la lettre de prise en charge du 4 décembre 2023 de l'assurance CIADE ;

Vu la facture de l'entreprise Plâtrerie Mosellane du 15 février 2024 s'élevant à 1182 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 10 voix pour,

- Accepte le chèque de remboursement de la Caisse d'Assurances CIADE du 29 février 2024 s'élevant à 1182 euros.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuivre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de  
La MOSELLE

ARRONDISSEMENT  
de  
THONVILLE

COMMUNE  
de  
MOYEUVERE PETITE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 057-215704925-20240408-DCM2024040412-DE



**Séance ordinaire du 4 avril 2024 à 18 heures 30**

**Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire**

**Présents :**

MM. SCHWEIZER, STIBLING, PERRIN, NINFEI, LEONARD, DI NATALE  
Mmes ROBERT, GALIOTTO

**Absent avec procuration:** M. STOLLER, Mme BODILAHY

**Absent sans procuration :** M. CRISTINI

**Secrétaire de séance :** M. STIBLING

### **2024-04-04-12 SORTIE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE DU COÛT DES ENTREES AU PARC**

VU la demande présentée par la directrice de l'école ;

VU les devis présentés par la directrice de l'école ;

Considérant que la sortie scolaire de fin d'année 2023/2024 aura lieu à Amnéville, et que par conséquent le coût du transport sera moins élevé que les années précédentes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 10 voix Pour,

- Accepte de prendre en charge la moitié du coût des entrées au parc France Aventure dans le cadre de la sortie scolaire de l'année 2023/2024, soit 360 €.

Certifié exécutoire par publication et transmission en Préfecture le 8 avril 2024

Pour extrait conforme

Moyeuverre-Petite, le 8 avril 2024

Le Maire,  
C. SCHWEIZER



Le secrétaire de séance,  
F. STIBLING